

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE LA BUISSIERE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Buisnière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Agnès DUPON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2021

PRESENTS : DUPON Agnès, PATUREL Martine, LANOY Philippe, GROSSI Rose-Marie, JUSTE Alain, DEMAY Philippe, GIRE Sylvain, BOUILLOT Pierre, BOLZE Benoit, TILLIER Nathalie

ABSENTS : CHARPIOT Géraldine

EXCUSES : MOSCA Sébastien, HAUTOT Béatrice, TILLIER Rémy

POUVOIRS :

Pouvoir donné par Monsieur MOSCA Sébastien à Monsieur Philippe LANOY
Pouvoir donné par Madame HAUTOT Béatrice à Monsieur DEMAY Philippe
Pouvoir donné par Monsieur TILLIER Rémy à Madame TILLIER Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : GROSSI ROSE-MARIE
Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2021
Adopté à l'unanimité.

AGENDA

10 avril	Réception en mairie de Monsieur Robert Caron, pour fêter son centenaire ; en présence de la maire et de deux adjoints.
20 avril	Réunion du Symbhi
8 avril	Réunion concernant le PPRI
13 avril	Réunion avec TE 38 sur les travaux communaux et les dossiers en cours (chauves-souris et diagnostic énergétique sur bâtiments communaux)
13 avril	Réunion concernant les travaux sur les ENTREES DE VILLAGE et point des habitants impactés directement
16 avril	Réunion avec l'ONF
19 avril	Réunion avec les agriculteurs concernant la demande de classement des conséquences du gel en calamités agricoles
20 avril	Réunion de l'Alpe
26 avril	Conseil communautaire
27 avril	Commission tourisme
28 avril	Commission agriculture
7 mai	Réunion pour prise de contact avec des membres du comité des sages

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- DELIBERATION 2021-4-6 PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC EDF CONCERNANT LA DEMARCHE COMMUNE DE PARTENARIAT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE
- DELIBERATION 2021-4-7 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE COMMUNALE
- DELIBERATION 2021-4-8 PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES SOCIALES

DELIBERATION 2021-4-6 PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC EDF CONCERNANT LA DEMARCHE COMMUNE DE PARTENARIAT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

La Convention a pour objet de définir et préciser les objectifs et les conditions de partenariat entre les Parties, en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Les objectifs communs et engagements associés sont les suivants :

- Informer les travailleurs sociaux de la commune sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients d'EDF
- Mobiliser leurs réseaux respectifs de partenaires et d'intervenants agissant auprès des familles en difficulté pour la mise en place d'actions communes de prévention.
- Préciser les modalités de partenariat entre la commune et EDF concernant la notification des demandes et des décisions d'aides et les modalités de versement des aides financières de la commune à destination des clients EDF en situation de précarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la signature de la convention avec EDF et d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2021-4-7 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE COMMUNALE

La Maire de LA BUISSIERE,

Vu l'article L2121-29 du CGCT

Vu le règlement des aides sociales approuvé par la commune par délibération n°2020_12_17 du 18 décembre 2020,

Vu la demande en date du 2 avril 2021 de Madame XXX

Considérant l'analyse du dossier par l'adjointe aux affaires sociales,

Considérant l'avis favorable du comité vie sociale – logement social – enfance, en date du 9 avril 2021,

Il est décidé d'attribuer une aide pour secours exceptionnel de 300 euros, versée directement à la personne.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2021-4-8 PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES SOCIALES

Madame Rose-Marie GROSSI présente les modifications du règlement des aides sociales sur la commune.

Aides aux familles pour les activités des enfants

Cette aide a pour objectif de favoriser l'accès aux activités sportives ou culturelles des enfants de la commune.

Le montant de l'aide est de 40€ pour les enfants de maternelle et primaire et de 50€ pour les enfants scolarisés en collège et Lycée.

Conditions :

- être domicilié sur la commune
- inscrire ses enfants à des activités sportives ou culturelles
- avoir un quotient inférieur à 1250

Modalités :

Fournir en mairie un justificatif de domicile et une attestation d'inscription indiquant le montant total payé par l'organisateur de l'activité, accompagnés d'un RIB.

Aide financière exceptionnelle

Cette aide s'adresse à des personnes présentant une difficulté ponctuelle pour faire face aux règlements de charges courantes (eau, électricité, assurance, chauffage, mutuelle, loyer ou crédit) ou exceptionnelles.

L'octroi de l'aide sera étudié au cas par cas.

Elle ne se substitue pas aux aides pouvant être attribuées par d'autres organismes (CAF Conseil départemental...) mais vient les compléter.

Le montant varie de 50€ à 150€.

Les conditions :

- être résident de la commune
- présenter une situation sociale nécessitant l'octroi d'une aide financière

Modalités :

- prendre RDV avec l'adjointe à la vie sociale
- remplir la fiche d'information et joindre les justificatifs demandés

Procédure :

- la demande est instruite par l'adjointe à la vie sociale
- la demande instruite est présentée anonymement en comité social pour avis
- la décision du maire est notifiée à la personne

Règlement de l'aide financière

L'aide pourra être délivrée :

- sous forme de bon alimentaire utilisable dans les commerces alimentaires avec lesquels la commune aura conventionné
- ou par règlement direct au créancier
- ou sur décision expresse par règlement direct au demandeur (par exemple dans le cas où les factures en cause auraient déjà été réglées).

Délivrance de tickets de transport

Des tickets de transport collectif pourront être délivrés par le secrétariat, à titre gratuit, aux personnes dont le revenu ou le quotient est inférieur à 1250€ ou âgées de plus de 75 ans, pour la zone du Grésivaudan (zone B) ou pour se rendre à Grenoble (Zone A et B).

Encouragement aux jeunes diplômés

Cette aide a pour objectif d'encourager les jeunes dans la réussite de leurs études.

Elle concerne les jeunes résidents de la Buissière ayant obtenu les diplômes suivants :

- Tout baccalauréat y compris bac pro
- Les CAP, Brevets professionnels

Montant : 150€ sous forme de bon d'achat, utilisable dans les commerces avec lesquels la commune a conventionné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le règlement modifié conformément aux dispositions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

ELECTIONS

La Commission de contrôle des listes électorales sera organisée pour les membres qui ont été désignés, le 27 mai à 10h.

La commune organise le planning pour la tenue des bureaux de vote. Les personnes qui souhaitent être assesseur pourront être vaccinées en priorité. Une attestation de la maire leur sera délivrée.

TRAVAUX

Travaux de l'Eglise : le démarrage du chantier est prévu le 17 mai. A ce titre, un arrêté de la Maire interdit la circulation place Abbé Perrin (sauf piétons avec barriérage et panneaux).

TRAVAUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

SIEEM : Prochaine réunion en juin

ALPE : Le budget a été approuvé lors du conseil d'administration du 20 avril, et un logo a été choisi.

Une réunion est prévue en mai avec les agriculteurs pour préparer la saison et avec les membres du conseil pour étudier le devis du chalet.

AUTRES INFORMATIONS DIVERSES

Cérémonies : 8 mai pour la fin de la Seconde Guerre mondiale et commémoration le 21 mai (pavoisement) pour la lutte contre l'esclavage.

Loisirs et sports : Reprise des activités en extérieur sur le plateau sportif avec jauge limitée de 16 personnes + le professeur, selon une procédure précise.

Musique : Réunion avec Frederick Mollot, professeur de musique. Il est envisagé de créer une école de musique à la Buissière, avec des possibilités de concerts.

Assainissement CCLG (communauté de communes le Grésivaudan) : le problème de pollution sur la Petouse persiste. La commune est en contact avec la CCLG pour faire un courrier aux habitants et faire les contrôles. Mais la réponse de la CCLG se fait attendre. En revanche, la Petouse a été curée et les frais d'évacuation ont été envoyés à la communauté de communes du Grésivaudan.

SIBRECSA : Nous avons ajouté un tri carton marron devant la salle des fêtes et un autre aussi sur le point provisoire de la Maladière.

Fin de la séance à 20h.